

**Révision de l'annexe financière pour  
la période 2014-2016 du contrat de  
territoire de Haguenau 2011-2016**

**Rapport n° CP/2015/70**

**Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

**Résumé :**

La méthodologie de suivi financier des contrats de territoires de 1ère génération, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2. Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats. En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à se prononcer sur la révision à mi-parcours du contrat de territoire de Haguenau 2011-2016.

**I. Le contrat de territoire de Haguenau**

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Haguenau a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 24 octobre 2011 pour la période 2011-2016. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2011 - 2013 et la programmation des projets actualisée pour la seconde période du contrat, 2014 - 2016.

**1. Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2011 - 2013 par volet et par thématique**

Le bilan financier a été actualisé au 8 septembre 2014. Il fait apparaître une ventilation des attributions des aides départementales impactant l'enveloppe du contrat selon les volets et les thématiques détaillés dans le tableau ci-dessous :

	montant engagés au 28 11 2014		
	Volet 1	Volet 2	Total
<b>Accompagnement social</b>	20 689 €		20 689 €
<b>Animation du territoire</b>		80 000 €	80 000 €
<b>Développement culturel</b>	311 010 €	27 000 €	338 010 €
<b>Développement économique</b>	300 000 €		300 000 €
<b>Développement de la pratique sportive</b>	330 920 €	2 600 000 €	2 930 920 €
<b>Développement du réseau routier</b>	754 505 €		754 505 €

<b>Education</b>	134 904 €		134 904 €
<b>Favoriser le développement des circulations douces</b>	12 442 €		12 442 €
<b>Lecture publique</b>	9 310 €		9 310 €
<b>Petite enfance</b>	246 644 €		246 644 €
<b>Transport collectif</b>		35 000 €	35 000 €
<b>Projets d'intérêt local</b>	142 890 €		142 890 €
<b>Total général</b>	<b>2 263 314 €</b>	<b>2 742 000 €</b>	<b>5 005 314 €</b>

Au bout de trois années d'exécution, le territoire a consommé 5 005 314 €, soit **46%** de l'enveloppe de référence du contrat (10 838 358 €).

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général :

- La construction de l'espace sportif Sébastien Loeb par la commune de Haguenau subventionnée à hauteur de 2 600 000 € par le Département
- La reconversion de la friche Thurot (tranche 1) par la commune de Haguenau subventionnée à hauteur de 300 000 € par le Département
- L'aménagement d'un nouveau stade de football par la commune de Wittersheim subventionné à hauteur de 233 586 € par le Département
- La restauration des églises de Dauendorf et Neubourg subventionnée à hauteur de 211 647 € par le Département
- La construction d'un nouvel accueil périscolaire à Schweighouse-sur-Moder par la CDC de la région de Haguenau subventionnée à hauteur de 163 687 € par le Département

A l'issue de cette première période, le solde d'enveloppe disponible pour la période 2014-2016 se monte à **5 833 047 €**. C'est sur cette base qu'une nouvelle programmation a été demandée au territoire, et qu'une nouvelle négociation a été engagée avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

## 2. La nouvelle programmation 2014 – 2016

Le recensement des projets du territoire a fait apparaître une demande de financement départementale légèrement supérieure au montant de l'enveloppe disponible. Afin de rester dans le volume de l'enveloppe du contrat de territoire, le territoire a dû procéder à quelques ajustements.

La part de l'enveloppe réservée aux projets du volet 2 a été légèrement diminuée par rapport à l'annexe initiale et se monte à 1 460 603 €. Elle est consacrée pour 15% au projet de Voie de Liaison Sud et à 85% au projet de Pôle Gare portés par la CDC de Haguenau.

Le territoire a cependant souhaité maintenir une enveloppe de 294 273 € réservée aux Projets d'Intérêt Local de moins de 50 K€ HT recensés à titre indicatif auprès des différents maîtres d'ouvrage. Ces projets pourront être financés par ordre d'arrivée sous réserve d'éligibilité au terme de l'instruction et jusqu'à épuisement de ces crédits réservés.

La nouvelle annexe révisée se décompose comme suit :

<b>Thématiques</b>	<b>Volet 1</b>	<b>Volet 2</b>	<b>Total</b>
<b>Projets d'excellence</b>		870 000 €	870 000 €
<b>Equipements sportifs et socioéducatifs</b>	1 860 128 €		1 860 128 €
<b>Réseau routier</b>	1 088 448 €	211 928 €	1 300 376 €

<b>Développement culturel et patrimoine</b>	492 355 €		492 355 €
<b>Education</b>	454 794 €		454 794 €
<b>Centralité urbaine</b>		378 675 €	378 675 €
<b>Petite enfance</b>	122 517 €		122 517 €
<b>Circulations douces</b>	52 929 €		52 929 €
<b>Urbanisme</b>	7 000 €		7 000 €
<b>PIL</b>	294 273 €		294 273 €
<b>Total Révision 2014-2016</b>	<b>4 372 444 €</b>	<b>1 460 603 €</b>	<b>5 833 047 €</b>

Le détail de la nouvelle programmation des opérations est joint en annexe du présent rapport.

Outre la Voie de Liaison Sud et le pôle gare portés par la CDC de Haguenau et financés par le Département au titre des 1 460 603 € du Volet 2, le Conseil Général soutiendra plus particulièrement le territoire pour la construction d'une salle de basket par la commune de Morschwiller (510 000 € de subvention prévisionnelle départementale) ainsi que d'une salle polyvalente par la commune d'Ohlungen (550 935 € de subvention prévisionnelle départementale).

Il est rappelé que les montants indiqués ne constituent pas un engagement budgétaire. Ces montants représentent la somme maximale susceptible d'être octroyée pour chacune des opérations inscrites dans le contrat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie pour 2014-2016 lors de la révision à mi-parcours du contrat de développement et d'aménagement du territoire 2011-2016 de Haguenau, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe à la délibération.*

Strasbourg, le 16/02/15

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL